



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE – RENDU**  
**SEANCE DU 20 FEVRIER 2017**

**Présents :** MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, Mme CAHUZAC

**Absent excusé :** M. ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

**Secrétaire de séance :** Madame SAINT-SUPERY Anne-Marie

Ouverture de la séance à 20 h 40.

**ORDRE DU JOUR**

Le compte-rendu de la séance du 09/01/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- ❖ la fermeture d'un poste à l'école élémentaire.
- ❖ La mise aux normes du circuit électrique du logement communal situé 3 chemin du Bois
- ❖ Désignation d'un représentant à la CLECT du Cœur de Garonne

1°- Monsieur le Maire présente le **compte de gestion 2016** établi par Madame DUFART, Comptable de la Commune qui fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **51 422,63 €**  
et un excédent d'investissement de **1 433 373,67 €**

soit un résultat de clôture de **1 484 796,30 €**.

Compte de gestion 2016 adopté à l'unanimité des membres présents.

2° - Monsieur le Maire présente **les résultats financiers de l'exercice 2016** qui font apparaître un excédent de fonctionnement de **51 422,63 €** et un excédent d'investissement de **1 433 373,67 €**, soit un excédent de clôture de **1 484 796,30 €**.

Compte administratif 2016 adopté à l'unanimité des membres présents.

3°- Compte tenu du résultat de fonctionnement 2016 : **51 422,63 €** et du résultat des exercices antérieurs : **2 800 640,42 €**, Monsieur le Maire propose d'affecter la **totalité du résultat en section de fonctionnement du Budget 2017**, soit la somme de **2 852 063,05 €**.

Affectation adoptée à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire donne des informations sur la fiscalité de la Commune du fait de la fusion.

5°- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une **modification du PLU** qui consisterait à une évolution des dispositions réglementaires applicables à la zone 1 AU des « Caussades » ainsi que de la zone UB, ceci afin de permettre la réalisation de certains projets qui revêtent une importance significative sur les plans sociaux et économiques pour la Commune.

Modification du PLU adoptée à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été contacté par l'AGAPEI qui est à la recherche **d'un terrain pour installer un centre d'accueil pour les personnes en situation d'handicap**. Monsieur le Maire propose de céder pour un euro une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 539.

.../...

- 7°- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Monsieur DAREYS Bernard qui souhaite vendre la parcelle située en zone N cadastrée Section B Numéro 650 pour un prix de **5 000 €**. Monsieur le Maire propose **d'acquérir cette parcelle qui permettrait à l'AGAPEL, si ce projet se réalise, d'y effectuer des activités agricoles.**  
Achat adopté à l'unanimité des membres présents.
- 8°- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la demande de plusieurs administrés la **construction d'une salle de padel** avait été décidée.
- a) Monsieur le Maire propose de confier l'étude de ce projet à Monsieur Pierre DIS, Architecte à Muret pour un montant d'honoraires de **21 400 € H.T.**  
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- b) Monsieur le Maire présente le projet dont le montant estimatif des travaux s'élève à : **344 750 € H.T.** Monsieur le Maire propose d'inscrire ce projet sur les contrats de territoire 2017 du Conseil Départemental et de solliciter d'autres organismes susceptibles de subventionner ce projet.  
Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 9° - Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés que rencontre Monsieur Jérôme FABRE à vendre son fonds de commerce. Afin de maintenir ce commerce sur la Commune, Monsieur le Maire propose **d'acquérir ce fonds de commerce** pour un montant de **75 000 €** et de faire exploiter ensuite ce commerce par un gérant avec lequel la Commune conclura un contrat de location gérance.  
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 10°- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du passage de l'APAVE organisme chargé de vérifier les bâtiments publics, **des travaux de mise en sécurité doivent être réalisés** à la médiathèque, au parc des enfants du Pré Commun, sur les courts de tennis, sur les deux terrains de football. Des devis ont été demandés à l'Entreprise FOURCADE de Saint-Marcet (31) qui pourrait réaliser ces travaux pour un montant total H.T de **23 798,83 €**.  
Devis accepté à l'unanimité des membres présents.
- 11°- Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de **remplacer le matériel informatique du secrétariat** qui a plus de 5 ans et de l'équiper de logiciels plus performants. Une étude a été confiée à la Société LOREMA de Capens (31) qui assure déjà la maintenance de notre parc informatique. Ce dernier propose le remplacement du matériel pour un montant total H.T de **3 681 €** et l'achat de logiciels pour un montant de **816 € H.T.** Monsieur le Maire propose également de demander l'aide du Conseil Départemental.  
Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 12°- Monsieur le Maire propose d'acheter un **poêle à granulés pour équiper le local commercial** de la Résidence les Marronniers. Un devis a été demandé à la Société ProcoEnergie de Muret. Une proposition a été faite pour un montant de **5 019,46 € H.T.**  
Achat adopté à l'unanimité des membres présents.
- 13°- Monsieur le Maire rappelle le **tracé de « Via Garona »** sur notre Commune. Le Conseil Départemental propose d'inscrire ce projet au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).  
Inscription adoptée à l'unanimité des membres présents.

- 14°- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la surcharge de travail au Service des Ateliers Municipaux en raison de la création de nouveaux bâtiments communaux depuis quelques années, de l'achat de parcelles et divers ensembles immobiliers. Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux de recruter un agent supplémentaire. A cet effet, il propose de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet.
- 15°- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par l'Inspection Académique de **supprimer un poste d'enseignant sur le RPI**. Monsieur le Maire pense que cette décision va faire disparaître le RPI créé il y a 20 ans et ainsi détruire une organisation pédagogique qui fait l'unanimité. En conséquence, il propose aux membres du Conseil Municipal de s'opposer à la fermeture de ce poste.  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 16° - Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la **nécessité de mettre aux normes l'installation électrique du logement communal situé 3 chemin du Bois** occupé par Madame LALLIER, qui présente un danger pour la locataire. Un devis a été demandé à l'entreprise ERD d'Eaunes (31), titulaire du marché à bons de commande pour les travaux électriques. Ce devis s'élève à la somme totale H.T de **9 317,66 €**.  
Devis adopté à l'unanimité des membres présents.
- 17°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la création par la Communauté de Communes « Cœur de Garonne » de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transferts (CLECT)**. Il y a lieu de désigner un représentant de la Commune pour siéger à cette commission. Monsieur le Maire fait part de sa candidature.  
Monsieur le Maire a été élu à l'unanimité des membres présents.
- 18° - L'organisation du 30° anniversaire du jumelage a été reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- 19° **Questions diverses :**
- a) Monsieur le Maire informe de la tenue d'une réunion le **25 février 2017** de 9 h à 14 h à l'Hôtel du Département « le dialogue citoyen ».
  - b) Monsieur le Maire donne le planning des divers marchés publics en cours ou en voie de l'être.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Boussens, le 21 février 2017

Le Maire,  
